

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 23 avril 2026
DEL-2026-63**Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 36
- * de Représentés : 15
- * de Votants : 51 Pour : 51 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme. Marie-Dominique ANDREANI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, Mme Aurélie BACCARELLI GAFFORY, M. Antoine Joseph BATTESTI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, M. Philippe CHERICI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Sylviane GANDOIN, Mme Marie-Joséphine GERMANI CHIRICHIELLO, M. Eugène GHERARDI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Maguy HOURTOLOU, M. Jean-Noël LUCIANI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, M. Ange Toussaint PIERI, Mme Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. André ROMAGNOLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Paul SCHIAPPA, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Dominique ALBERTINI, M. Julien BOSC, Mme Françoise CAMPANA, M. Michel CERVETTI, Mme Jacqueline COLOMBANI, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Jean-François MATTEI, Mme Marie-Ange MAZZONI, Mme Anne-Cécile MICHELI, M. Pierre ORSINI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Patricia SOULLARD.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Grégory BIAGGI, M. Balthazar FEDERICI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI, M. Olivier MARTINEZ, M. Nicolas MAZZONI, M. Etienne RAFFALLI, Mme Corinne SAROCCHI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme Sylvie SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI.

OBJET: Demande de financement pour l'aménagement des points d'apport volontaire sur le territoire et plan de financement - Modification de la délibération n°DEL2024-40 en date du 12 avril 2024.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 avril 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 avril 2026. L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, sous la présidence de Monsieur Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Michèle ANATOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Pour rappel l'assemblée délibérante avait validé la volonté de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca d'effectuer des travaux afin d'aménager certains points d'apport volontaire sur son territoire. L'opération consistait à créer de nouveaux points de collecte ou à réhabiliter ceux existants.

Ces aménagements interviennent dans le cadre du déploiement de la collecte en porte-à-porte et points d'apport volontaire sur le territoire.

Le coût total de cette opération est estimé à **200 000.00 € H.T.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

Selon le nouveau règlement d'aide « Paese Vivu » de la Collectivité de Corse il convient de modifier le plan de financement en abaissant le taux de participation de celle-ci à 70% et non plus à 80 %.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse par le biais du règlement financier « Paese Vivu », selon le plan de financement modifié suivant :

Financeurs	Taux (%)	Montant HT
Collectivité de Corse	70%	140 000.00 €
Communauté de communes – Autofinancement	30%	60 000.00 €

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DEL2024-40 en date du 12 avril 2024 ;

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement pour l'aménagement des points d'apport volontaire sur le territoire.
- **D'Autoriser et mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

A circular blue ink stamp from the 'Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca, Haute-Corse'. The text 'Le Président' is written in the center. A large, stylized blue signature is written over the stamp.

Antoine POLI